

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-05-03

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de la convocation : 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le VENDREDI 05 JUIN à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, BOURNET Fabien, FORESTIÉ Edouard, CASTANIÉ Alice, CANTALOUBE Julie, SALAT Marie-Morgane

Absents excusés : 4

LOMBRAIL Sébastien donne pouvoir à ALBERT Mathieu – ROUMAGNAC Loïc donne pouvoir à PECQUENARD Caroline – BELDA Laure donne pouvoir à PAILLARES Bernard - LECOINTE Marie-Jeanne donne pouvoir à MAYMAT Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : constitution du jury d'assises pour l'année 2027 : liste préparatoire 2027 : tirage au sort

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 260 du code de procédure pénale, le nombre de jurés de la cour d'assises et leur répartition par commune ou communes regroupées pour l'année 2027 est fixé par arrêté préfectoral. Il explique que pour l'année 2027, le jury d'assise est constitué à partir de 239 jurés ayant leur résidence dans le département et que cette liste est complétée par une liste de 100 jurés suppléants qui doivent résider dans la ville de Montauban, siège de la cour d'assises.

Monsieur le Maire explique que les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Le nombre de jurés pour la commune de Saint Nauphary est fixé à 2 donc 6 noms devront être tirés au sort.

Vu le Code de procédure pénale et notamment son article 261,

Vu l'arrêté préfectoral n°82.2026-04-16-00001 du 16 avril 2026 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de Tarn et Garonne, à compter du 1er janvier 2027,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal,

procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée.

Sont tirés au sort :

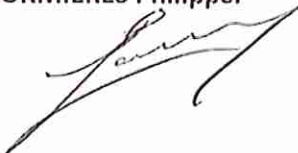
- Mr BLANC Thierry, Robert, Roland
- Mr GUICHARD Jean-Philippe, Michel
- Mr MOREAU Stéphane, Francis
- Mme GOUWY Martine, Brigitte épouse DELMAS
- Mr SARGENT Kenzo, Nolan
- Mme BOUSQUET Stéphanie, Marie, Françoise Sophie

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 06 juin 2026.

Le secrétaire,
LORMIERES Philippe.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/06/2026
et publication ou notification
du 06/06/2026.
Le Maire

Bernard PAILLARES

